

ACCÈS DIGUE À LA MER

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE CAMARGUE

La digue à la mer se situe en partie dans le périmètre de la Réserve naturelle nationale de Camargue (du pertuis de Rousty au parking de la Comtesse).

Lors de cette balade, vous apercevrez le **phare de la Gachole**, au pied duquel **un point d'information est ouvert de 11h à 17h** pendant les vacances scolaires, les week-ends et jours fériés.

Présence d'un espace boutique avec boissons fraîches, collations et articles naturalistes (livres, guides, cartes...).



 **Sur la digue, je repars avec mes déchets !**

RÈGLEMENTATION :

La réglementation de la Réserve est fixée par l'arrêté ministériel de création de la Réserve du 24 avril 1975. Elle a pour but d'éviter la dégradation ou la pollution des milieux et d'empêcher le dérangement de la faune et de la flore sauvage. **L'accès aux dunes est strictement interdit.** Merci de veiller au respect de cette réglementation et de **ne pas circuler hors des chemins et de l'emprise de la digue.** Protégeons tous ensemble cet écrin de nature unique.



* Le camping et le bivouac sont interdits dans le périmètre de la Réserve.



Tout l'été, vous pourrez rencontrer les agents de la Réserve sur le secteur de la digue à la mer (pertuis de Rousty, Phare de la Gachole) à l'occasion des **rendez-vous postés de l'été** ! N'hésitez pas à leur poser vos questions sur la Réserve et son territoire.



DISTANCES :

Salin-de-Giraud - Parking Comtesse : 17 km
Parking Comtesse - Phare : 1 km
Phare - Saintes-Maries-de-la-Mer : 13 km
Phare - Plage de la Réserve : 2,3 km

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉCONISATIONS :

Le site est isolé et **les conditions de visites peuvent être difficiles.** Il est essentiel que chacun se prémunisse de la chaleur et de l'ensoleillement.

Encouragez les cyclistes à emporter :

- **Un chapeau et de l'eau en quantité**
- De bonnes chaussures
- De la crème solaire et de l'anti-moustiques